

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DEVE 69 / 2013 DF 44 Relèvement des tarifs des prestations funéraires municipales concurrentielles et domaniales dans les cimetières de la Ville de Paris.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2008 DEVE 165 / DF 91 des 15, 16 et 17 septembre 2008 relevant les tarifs des prestations funéraires municipales concurrentielles et domaniales dans les cimetières de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à compter du 1^{er} septembre 2013 à la tarification des redevances funéraires dans les cimetières parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les tarifs des prestations funéraires municipales concurrentielles dans les cimetières de la Ville de Paris sont fixés à compter du 1^{er} septembre 2013 conformément au tableau annexé ci-joint.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres limité au fossoyage à la section de fonctionnement, aux articles correspondants à la nature de la recette, pour les prestations liées à l'activité concurrentielle et domaniale.

Article 3 : La délibération 2008 DEVE 165 / DF 91 susvisée est abrogée.

TARIFS DES PRESTATIONS FUNERAIRES
DANS LES CIMETIERES DE LA VILLE DE PARIS

Prix des Prestations	Cimetières
1) Redevance pour portage et transport au sein d'un cimetière	
100,03 euros	Tous cimetières
2) Majoration pour inhumation dont le début effectif est réalisé 15 minutes et moins avant les heures de fermeture (inhumation hors dimanche et jour férié)	
255,94 euros	Tous cimetières
3) Majoration pour arrivée de convoi le dimanche	
358,25 euros	Tous cimetières
4) Redevance pour creusement de fosse destiné à une inhumation ou à une exhumation de cercueil demandée par une famille (creusement et comblement)	
221,04 euros	Creusement à 1,50 m Tous cimetières
293,12 euros	Creusement à 2,00 m Tous cimetières
5) Redevance pour creusement de fosse destiné à une inhumation de bébé ou d'enfant en bas âge ou à une exhumation de petit cercueil en terrain d'un m²	
116,34euros	Tous cimetières
6) Redevance pour creusement destiné à l'inhumation d'une urne dans l'espace sanitaire	
43,00 euros	Tous cimetières
7) Redevance pour inhumation de cercueil	
151,24 euros	Tous cimetières
8) Redevance pour inhumation de cercueil bébé ou enfant en bas âge	
58,17 euros	Tous cimetières
9) Redevance pour inhumation de cercueil en caveau surmonté d'une chapelle, en caveau profond et en caveau à tiroirs	
239,63 euros	Tous cimetières
10) Redevance pour inhumation d'urne en case de columbarium en caveau et en concession de pleine terre	
46,53 euros	Tous cimetières
11) Redevance pour exhumation demandée par une famille (en pleine terre ou en caveau, par cercueil)	
153,52 euros	Tous cimetières
12) Redevance forfaitaire pour exhumation demandée par une famille avec changement de sépulture dans un même cimetière (exhumation, transport du cercueil et ré inhumation, par cercueil)	
297,80 euros	Tous cimetières
13) Redevance pour exhumation d'urne	
37,18 euros	Tous cimetières
14) Redevance pour réunion de corps dans un même reliquaire (perçue par corps à compter du deuxième)	
55,78 euros	Tous cimetières

15) Redevance pour ouverture et fermeture de case au columbarium ou sur un mini columbarium	
23,27 euros	Tous cimetières
16) Redevance pour ouverture et fermeture de cavurne en division cinéraire	
69,80 euros	Tous cimetières
17) Redevance pour dispersion des cendres	
37,18euros	Tous cimetières
18) Redevance pour sortie de l'ossuaire municipal pour remise aux familles (reliquaire, ossements et urne)	
63,60euros	Tous cimetières
19) Taux horaire de travail d'un fossoyeur	
21,67 euros	Tous cimetières
20) Taux horaire de travail d'un chef-fossoyeur	
23,96 euros	Tous cimetières

A ces tarifs sera ajoutée la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.